

6 Société et Culture

Front social/Société gabonaise d'entreposage des produits pétroliers (SGEPP)... Les agents observent une grève d'avertissement de deux jours

P.M.M

Libreville/Gabon

« **FACE** à la désinvolture de la direction générale, nous disons non!». C'est, entre autres, le message qu'on peut entendre de la part des grévistes de la Société gabonaise d'entreposage des produits pétroliers (SGEPP) qui observent, depuis hier, au siège de leur entreprise, un mouvement d'humeur prévu pour durer deux jours. Ils disent avoir mis sur la table de la direction générale, il y a un peu plus d'un an, cinq points de revendications, à savoir l'octroi d'un bonus de bonne séparation, une allocation de 80% en cas de congé technique, des mesures d'accompagnement en cas de licenciement économique...



Photo : SNN

Alexandre Okouni D'Omenilth, directeur général de la SGEPP. Photo de droite : Les agents de la SGEPP revendiquent, entre autres, des mesures d'accompagnement en cas de licenciement économique.

N'ayant toujours pas obtenu gain de cause, ils ont donc décidé, hier, d'arrêter le travail. « Nous avons lancé les négociations des accords collectifs d'établissement, le 30 octobre 2016. De cette date, au démarrage des échanges en mai

2017, nous n'avons pas trouvé de terrain d'entente. Nous revendiquons la hausse des salaires. Ce point et les autres d'ailleurs (intégration dans les ACE de 2017 des délégués syndicaux, bonus de séparation en cas de départ négocié ou volontaire...) n'ont pas



Photo : SNN

trouvé l'assentiment de notre direction générale», a fait savoir Eric Eyene Ango, délégué du personnel de la SGEPP. Les agents de la SGEPP reprocheraient à leur direction une certaine "désinvolture". Et la réaction de la hiérarchie ne s'est pas faite attendre: «De quelle désinvolture parle-t-on? La direction générale a signé avec l'Onep (Organisation nationale des employés du pétrole, ndlr), le 04 juillet dernier, des accords d'établissement, mais en extrayant les cinq points de

désaccord. C'est également elle qui a mis en place, avec l'Onep, une commission devant siéger (pour trouver des réponses) sur les points de revendication des agents. Avec l'Onep et la SGEPP, nous réfléchissons aussi sur comment relancer le dialogue. Nous nous soucions de la vie de notre entreprise et nous attelons à ce que les agents soient bien traités. Notre devoir est de garantir leurs salaires malgré les difficultés que connaît le secteur pétrolier», a réagi Alexandre Okouni D'Omenilth, directeur général de la SGEPP. Aussi, a-t-il également exhorté les travailleurs à rester ouverts au dialogue, pour l'intérêt de la société.

...Suite à la situation des salariés de Bouygues Energies et Services...

L'interpellation de la CSTG

SCOM

Libreville/Gabon

« **NOUS** interpellons les pouvoirs publics à prendre toutes les dispositions nécessaires, pour la résolution de la situation des salariés de Bouygues Energies et Services. Car l'Etat ne saurait se montrer passif, faible ou laxiste devant cet état de chose. Sinon, d'autres sociétés de notre tissu économique dont les activités sont en berne seraient tentées de suivre ce mauvais exemple. » C'est l'annonce faite par le président de la Confédération syndicale

des travailleurs du Gabon (CSTG), Camille Mombo Mouellet, hier, au cours d'une déclaration faite au siège social de l'entreprise, sis à Oloumi.

Lors de ce propos tenu en présence de plusieurs salariés - 223 sont concernés par ce licenciement abusif -, le président de la CSTG a lancé un préavis de grève, qui n'excédera pas 15 jours. Aussi, Camille Mombo Mouellet a-t-il demandé aux affiliés et autres sympathisants de son organisation, « d'être attentifs le jour venu, au mot d'ordre du déclenchement de la grève. » Parmi les griefs faits à l'en-



Photo : F.A./L'Union

Le siège de Bouygues Energies et Services de Libreville que les responsables ont quitté en catimini.

treprise française, le syndicaliste stigmatise le fait que « Bouygues Energies et Services a délibérément violé la Déclaration de principe et droits fondamentaux au travail. Que la nature de la rupture du contrat de travail n'a pas été spécifiée aux salariés. Qu'aucun salarié n'a, en sa possession, une notification lui indiquant ainsi les droits liés à la rupture du contrat présentement. En plus de ce que la législation gabonaise n'a pas encore connu ce mode de rupture de contrat de travail par visioconférence. » Toute chose en violation des lois ratifiées par le Gabon en la matière.

...et au Conseil national de la communication (CNC)

Les agents veulent leurs primes

R.H.A

Libreville/Gabon

DEPUIS le 27 octobre dernier, les agents du Conseil national de la communication (CNC) sont en grève. Comme principale revendication à ce mouvement d'humeur, les intéressés évoquent le non-paiement des primes. Et ce depuis près de sept mois. Une situation qui touche aussi bien les fonctionnaires que les agents de la main d'œuvre non permanente ou les autres n'ayant aucun statut. Car au CNC, il y a une catégorie d'agents sans statut.



Photo : R.H.A

Le siège de l'institution, sis à l'avenue De Gaulle à Libreville.

« Il y a des personnes qui sont venues ici avec les présidents successifs de cette institution qui ne sont ni fonctionnaires, ni de la main d'œuvre non permanente. Ces personnes ne vivent que de cette prime qu'on ne perçoit plus », a expliqué un gréviste. Et un autre d'ajouter que, en dehors des conseillers-membres et des conseillers techniques, les agents ne perçoivent plus leurs primes. D'où cette grogne. Or, ont-ils allégué, un conseiller-membre touche au moins deux millions de francs CFA.

« Comment concevoir donc qu'on paie, chaque fin de mois, ces conseillers-membres et les conseillers techniques et on est incapable de payer les 125 agents qui ne perçoivent que des miettes ? », s'est interrogé un agent. À cela s'ajoute un autre point qui bloque l'activité de cette institution. En effet, depuis la fin du mois d'avril 2017, a laissé enten-



Photo : R.H.A

La banderole annonçant la grève à l'entrée du CNC, hier.

dre un salarié, le CNC ne reçoit plus les journaux. « Nos services sont bloqués, parce que le CNC régle à travers la presse. Notre premier support et outil de travail c'est le monitoring, qui est la machine qui nous sert de contrôle des médias tant en radio qu'en télévision. Or, celui-ci est en panne depuis le mois de février », a ajouté notre interlocuteur. Pour justifier la rupture de

la fourniture des journaux au régulateur, les agents parlent d'une dette de six millions de francs CFA vis-à-vis du fournisseur depuis le mois d'avril. « Le CNC ne peut pas être incapable de payer une facture de six millions. Ce n'est pas possible quand on sait qu'on a une autonomie de gestion financière. Des redevances des radios, télévisions et d'organes de presse sont gé-

rées par nous. On ne peut pas être en train de subir ce type de problèmes. Si les conseillers-membres vont en plénière, c'est par rapport au travail fait par la direction générale de l'audiovisuel et de la presse écrite. Tant qu'on n'a pas l'information à l'instant T, on ne peut pas réguler. On ne peut même pas prendre la décision de venir proclamer à une plénière que tel a été sanctionné. Ce n'est pas possible », ont dénoncé les agents.

Pour des soucis d'équilibre de l'information, nous avons essayé de rencontrer le secrétaire général, en l'absence du président de cette institution absent à notre passage. Mais le responsable de l'administration a refusé de s'exprimer sur le sujet.